

AFONE PARTICIPATIONS

Société Anonyme à Conseil d'administration
au capital de 508 694,80 Euros
Siège social : 11 place François Mitterrand
49100 ANGERS
411 068 737 RCS ANGERS

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PROPRES SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 30 MAI 2018

Ce descriptif est établi en application des articles 241-21 et suivants du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (l'AMF) et conformément aux dispositions du Règlement européen.

1. Date de l'Assemblée Générale ayant autorisé le programme de rachat d'actions

L'autorisation d'achat par la Société de ses propres actions a été donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 Mai 2018 (treizième résolution).

2. Objectif du programme de rachat d'actions

- Réduire le capital de la Société
- Satisfaire aux obligations découlant de titres de créance qui sont échangeables en titres de propriété
- Satisfaire aux obligations des programmes d'options sur actions, ou autres allocations d'actions, aux salariées ou aux membres des organes d'administration, de gestion, ou de surveillance de l'émetteur ou d'une entreprise associée.

3. Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres, prix maximum d'achat

La part maximale de capital que la Société est autorisée à acquérir est limitée à 10% du nombre total des actions composant le capital social.

Le prix maximum d'achat est fixé à 30 euros par action.

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 15 260 844 euros.

4. Durée du programme de rachat d'actions

La durée du programme a été fixée à 18 mois à compter de l'Assemblée Générale Mixte du 30 Mai 2018 soit jusqu'au 29 novembre 2019.

Contact

Johann Sébille
jsebille@afone.com

CODES

Cotée au compartiment C d'EURONEXT Paris
Mnemo AFO
Bloomberg : AFO FP

ISIN : FR0000044612

Reuters : AFON.PA

<http://www.afoneparticipations.com>

